



**Groupe Radio Antenne 6 inc.
568, boulevard St-Joseph, Roberval, Québec G8H 2K6**

Roberval, le 17 novembre 2014

Par clé GC

Madame Anne Brodeur
Analyste, Politiques et demandes radio
Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

**Objet : Groupe Radio Antenne 6 inc.
Demande 2014-0803-9 CHRL-FM, Roberval, Québec**

Monsieur le secrétaire général

Voici nos réponses aux questions contenues dans votre lettre du 14 novembre dernier :

1. Tel qu'indiqué à la section 1.1 Identification du demandeur, veuillez fournir un numéro de télécopieur.

Le numéro de télécopieur est le suivant : 418-275-2475

2. Tel que vous avez mentionné à la section 2.3 Autre source de programmation toute la programmation locale (42 heures) émane de la station. Toutefois votre engagement à l'égard de la programmation locale correspond à 126 heures par semaine de radiodiffusion. Veuillez indiquer la source des heures restantes soient 84 heures (p. ex., préciser le réseau ou l'émission souscrite, en prenant soin d'indiquer s'il s'agit de contenu canadien ou étranger).

Notre réponse à la question 2.3 du formulaire était la suivante :

Au moment des présentes, toute la programmation diffusée par CHRL-FM émane de la station, la durée de 42 heures de programmation locale mentionnée en réponse à la question 2.2 est le minimum réglementaire la titulaire s'engage de maintenir tout au long de la durée de sa prochaine licence. Si la situation demeure comme elle est actuellement, CHRL-FM maintiendra un niveau de diffusion d'émissions locales de 126 heures par semaine de radiodiffusion.

Actuellement, si on exclut les bulletins de nouvelles nationaux qui émanent de Cogeco Diffusion, la totalité de notre programmation est produite localement (126 heures/ semaine). Nous prévoyons continuer ainsi tant que nous en aurons la possibilité. Dans toutes les circonstances, au cours du prochain terme de licence nous prenons l'engagement de produire un minimum de 42 heures par semaine de contenu émanant de nos ressources locales. Si nous devons au cours du prochain terme de licence recourir à des sources externes comme de la programmation offerte par de grands réseaux, cette source sera nécessairement du contenu canadien.

Si vous avez d'autres questions relativement à cette demande, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de nos sentiments distingués

Le président et chef de l'exploitation



Marc-André Levesque, CPA, CA